



**Syndicat National  
des Personnels  
de l'Enseignement  
et de la Formation  
Privés**

# **Livret spécial Formation Économique, Sociale et Syndicale 2018**





**D**EPUIS de nombreux mois, nous condamnons la dérégulation toujours plus poussée des droits des salarié·es. Désormais, ce bouleversement connaît un point d'orgue avec les ordonnances Macron qui permettent aux employeurs de déroger, dans un sens défavorable pour les salarié·es, aux accords de branche ou à la loi dans presque tous les domaines.

Si nous n'y prenons pas garde, bientôt ce seront tous les thèmes de négociation qui pourront être discutés dans les entreprises, entraînant un dumping social sans précédent (course aux conditions de travail les plus défavorables, entreprise par entreprise). La branche (la convention collective) ne pourra plus jouer son rôle d'homogénéisation des règles dans les entreprises d'un même secteur. Aucun thème ne sera tabou comme le laissent craindre les dernières déclarations du gouvernement sur le SMIC. Les employeurs n'attendaient que le feu vert du gouvernement, et certains s'empressent déjà à renégocier les accords 35h notamment. Un vaste chantier de négociation s'amorce, les entreprises savent qu'elles

ont –comme jamais auparavant– une fenêtre de tir disponible pour négocier au plus vite et si possible à la baisse les droits des salarié·es. Nos adhérent·es, nos élu·es, nos délégué·es syndicaux, ont une responsabilité accrue vis-à-vis de leurs collègues de travail.

La responsabilité du SNPEFP-CGT est, bien sûr, de vous donner les moyens de négocier (rappelons que la CGT signe plus de 80% des accords d'entreprises et de branche) mais surtout de ne pas brader les droits des salarié·es sous couvert d'améliorer « le bon fonctionnement » de l'entreprise. On nous tend la perche de la négociation. Il faut nous en saisir pour défendre le mieux-disant social. Pour ce faire, une comparaison entre les entreprises de nos secteurs est nécessaire : seul un syndicat, présent dans plusieurs entreprises d'un même secteur, peut le permettre.

En 2017, nous améliorions significativement notre offre de formation. Nous l'étoffons, en 2018, avec deux nouveautés.

1/ Pour vous aider à vous repérer dans l'ensemble des formations, nous en améliorons la lisibilité en proposant des parcours :

« Les indispensables » ; « Les essentiels » ; « Pour aller plus loin ... ». Les bien nommés modules « Les indispensables » et « Les essentiels » constituent le socle obligatoire à suivre pour tous les adhérent·es, élu·es, mandaté·es. Ne pas suivre ces formations revient à baisser les bras et se mettre en situation de danger avec ses collègues dans l'entreprise.

2/ Avec le parcours « Les essentiels », nous répondons à la problématique du moment et pour longtemps : la négociation collective dans l'entreprise et comment l'appréhender à l'heure des lois Travail XXL dont les derniers décrets sont à paraître dans les prochaines semaines. « Essentiel » car c'est ce module qui vous permettra d'apprendre les leviers de la négociation en entreprise, de contre-carrer des affirmations parfois erronées des employeurs, d'échanger avec les militants d'autres entreprises qui vivent les mêmes difficultés que vous. Ne pas suivre, ne serait-ce qu'une session dans l'année, serait là aussi, très dangereux pour la collectivité de travail dans votre entreprise et dans notre champ d'activité. Quand une entreprise d'un secteur d'activité négocie à la baisse les droits des salarié·es, les autres entreprises lui emboîtent le pas en prétextant la nécessité de devenir aussi rentables que l'entreprise la « moins disante », sous peine de « disparaître ». On connaît la musique. La loi Travail et ses prolongements ont pour objet de faciliter la négociation en entreprise et beaucoup d'entre nous ne serons pas armé·es pour éviter ces dérives si nous ne sommes pas formé·es.

Mobilisez-vous, « harcelez-nous », pour vous inscrire à ces formations, car vous deviendrez actrices et acteurs de votre avenir et de celui de vos collègues. Notre syndicat qui voit sans cesse son nombre d'adhérent·es augmenter, ne sera pas en mesure d'assurer un suivi sérieux de toutes les né-

gociations en entreprise, et aucun syndicat ne le sera. Vous êtes prévenu·es. En revanche, vous former et vous conseiller suite à ces formations, ce sera comme toujours notre mission. Le SNPEFP-CGT investit dans la formation et prend en charge un camarade qui ne manquera pas de vous solliciter avec l'aide de toutes et tous les responsables du syndicat. N'attendez pas ! Inscrivez-vous !

(Note : le salaire est maintenu en totalité par l'employeur et sans limite pour les 12 jours par an, ou les 18 jours pour les responsables syndicaux, y compris pour les salarié·es multi-employeurs ou à temps partiel).

***Un calendrier des formations, un descriptif des programmes, ainsi que la démarche à suivre sont présentés pages suivantes.***



**Le Label confédéral et sa devise, 1904.**

# Le SNPEFP-CGT

## Formation Économique Sociale et Syndicale

*Chè·es camarades,*

**L**A FORMATION économique, sociale et syndicale est un droit pour tous, salarié·es, privé·es d'emploi, que vous soyez syndiqué·es ou non, sous réserve que la formation soit dispensée par une organisation syndicale représentative.

L'employeur est tenu de maintenir la rémunération des salarié·es en formation (Fonds paritaire national). Sachez qu'à la CGT, pour les salarié·es syndiqué·es, la totalité des coûts liés à la formation sont pris en charge par notre syndicat : pédagogie et logistique. Le SNPEFP-CGT, pour permettre au plus grand nombre de bénéficier de ces formations, est le seul syndicat dans son secteur à prendre en compte :

- les contraintes personnelles et familiales : prise en charge, au cas par cas, des frais occasionnels engendrés par l'action de formation (frais de garde d'enfants, etc.);
- les contraintes professionnelles : organisation de formations courtes sur un ou deux jours, en complément des formations plus longues.

Le SNPEFP-CGT est enfin le seul syndicat de son secteur d'activité à organiser des formations « intra/inter » alliant richesse et diversité dans les échanges lors de la formation : intra-secteur d'activité (enseignement privé et formation privée) et inter-entreprises (salariés de différents établissements).

**Retrouvez notre programme annuel  
de formation sur notre site :**

[www.efp-cgt.org/adherer-au-snpfp-cgt/se-former](http://www.efp-cgt.org/adherer-au-snpfp-cgt/se-former)

**Une formation vous intéresse ?  
contactez-nous !  
[formationsyndicale@efp-cgt.org](mailto:formationsyndicale@efp-cgt.org)**

Nous vous souhaitons une bonne découverte de ce livret qui est un outil indispensable pour vos futures formations ! Bonne lecture et n'hésitez pas à nous contacter !

**À la CGT, ce ne sont pas les élu·es (DP, DUP, CE, CSE, ...) ou les délégué·es syndicaux (DS) qui décident mais bien les adhérent·es et les salarié·es qui continuellement informé·es –au jour le jour– sont valablement consulté·es – le moment venu– sur toutes les décisions liées à la marche générale de l’entreprise. Ce grand principe démocratique, cher à la CGT, repose sur trois piliers indispensables, qui constituent aussi trois obligations pour chaque adhérent·e, élu·e, mandaté·e CGT :**

<p style="text-align: center;"><b>1</b> <b>Me former</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>2</b> <b>Informé</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>3</b> <b>Consulter</b></p>
<p>tout au long de mon mandat de représentant·e du personnel pour mieux appréhender au jour le jour ma mission et aider les adhérent·es et les salarié·es à faire respecter leurs droits.</p>	<p>continuellement les adhérent·es et les salarié·es sur leurs droits et sur la marche générale de l’entreprise afin de les impliquer dans les processus de décision (stratégie de l’entreprise, mode de management, etc.)</p>	<p>valablement les adhérent·es (vie interne du syndicat) et les salarié·es (marche générale de l’entreprise), autant que nécessaire, pour que ces derniers puissent appréhender les enjeux d’une décision et donner mandat –ou pas– au syndicat de s’engager en leur nom (signature d’un accord d’entreprise, etc.)</p>

**POUR M’Y AIDER, MON PARCOURS DE FORMATION PROPOSÉ  
PAR MON SYNDICAT, LE SNPEFP-CGT**

### Les Indispensables

Appréhender le droit du travail, le rôle des représentant·es du personnel, des délégué·es syndicaux, l’impact croissant de la négociation collective dans l’entreprise.

—  
**Accueil dans le syndicat  
et sensibilisation au droit du travail**

(aucun prérequis)  
1 jour : 8 mars ; 4 octobre.

—  
**IRP (DP, DUP, CE, CSE, ...)  
et action syndicale**

(aucun prérequis)  
2 jours : 13-14 mars ; 25-26 octobre.

Informé continuellement les salarié·es (moyens électroniques en complément des entretiens et réunions physiques). Consulter les salarié·es le moment venu.

—  
**Communication Web (niveau 1),  
construire et gérer un site syndical**

(aucun prérequis ni compétences initiales)  
3 jours : 31 janvier au 2 février ; 2 au 4 avril ;  
27 au 29 juin ; 10 au 12 octobre ;  
5 au 7 décembre.

—  
**Communication Web2 : niveau 2**

(prérequis : Web niveau 1)  
2 jours : 22-23 mai ; 8-9 novembre.

## Les Essentiels

Connaître la convention collective, savoir négocier les salaires, appréhender au mieux la négociation collective d'entreprise et éviter les accords dérogatoires à la baisse.

### Négociation collective : les fondamentaux

(aucun prérequis)

2 jours par session / 4 sessions par an sur 4 thématiques indépendantes :  
29-30 mars ; 17-18 mai ; 18-19 octobre ; 22-23 novembre.

**Pour aller plus loin** dans la connaissance du droit, la négociation et la participation à la marche générale de l'entreprise.  
(prérequis : Bloc « Les indispensables »)

#### Défendre ses droits dans le public et le privé

Juridique niveau 1

3 jours : 2 au 4 mai

#### Utiliser le droit comme outil de l'action syndicale

Juridique niveau 2 (droit privé)

3 jours : 28 au 30 novembre

#### Formation au mandat : défenseur syndical

5 jours : 17 au 21 septembre

#### Élections professionnelles

1 jour : 5 octobre

#### Construire le management alternatif au quotidien

3 jours : 7 au 9 novembre

#### Égalité professionnelle

**Femmes/Hommes**

5 jours : 18 au 22 juin

**Pour aller plus loin** dans la défense des intérêts des salarié·es.

#### Animer, diriger un syndicat

(5 jours : 16 au 20 avril)

De nombreuses autres formations sont proposées et ouvertes à tous les adhérent·es par la confédération CGT, l'UGICT, la FERC, l'Institut du Travail à Bourg-la-Reine, etc.

# Qui ? Quand ? Quoi ?

## Syndiqué·e

(2 à 3 mois avant la formation)

1. Demande l'autorisation d'absence pour congé de formation économique, sociale et syndicale à l'employeur.
2. Envoie sa fiche d'inscription validée par le syndicat à l'organisation assurant la formation (FERC, SNPEFP, UGICT, ...).
3. S'engage à suivre la formation une fois retenu.

## Syndicat

(1 à 2 mois avant la formation)

1. Valide auprès de l'organisation ad hoc l'inscription du syndiqué·e, s'engage à régler les frais inhérents à la formation et à veiller à la participation des syndiqué·es qui sont inscrits.

## Fédération

(1 mois avant la formation)

1. Envoie la convocation aux syndiqué·es.
2. Veille à la bonne tenue du dossier du stage en vue de contrôles éventuels.

N.B. : À la fin du stage, il sera remis un certificat de présence à tous les stagiaires que ceux-ci remettront à leur employeur en conservant un double.



**Vous souhaitez participer à une formation organisée par notre syndicat : les frais pédagogiques et logistiques sont intégralement pris en charge par le syndicat. Le maintien de salaire relève du Fonds paritaire national. Nous mettons la priorité sur la formation de tous les syndiqué·es, que vous soyez, élu·es, mandaté·es ou adhérent·es. Nous vous incitons à participer au maximum de formations.**

Vous devez faire une demande d'autorisation d'absence pour congé de formation économique, sociale et syndicale (CFESS) au moins un mois avant la date de début de la formation :

- voir modèle de courrier p.8 (12 jours par an; syndiqué·e),
- voir modèle de courrier p.9 (18 jours par an; responsabilité externe à l'entreprise pour le syndicat).

## **Le congé de formation économique, sociale et syndicale : un droit pour tous !**

Le congé est accordé sur demande des salariés. Il est de droit. La demande doit être faite par écrit et sur papier libre au directeur ou au chef de service ou à l'employeur le plus tôt possible et au moins 30 jours avant le début de la formation. Le congé est réputé accordé en l'absence de réponse au plus tard 8 jours après la demande. Veuillez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **Qui finance ?**

La formation est un investissement pour l'avenir, un enjeu de société pour tous les salarié·es. C'est pourquoi l'ensemble des frais de formation, y compris transport, hébergement et restauration est pris en charge par la CGT. Le maintien de salaire, est assuré par l'employeur qui se fait rembourser dans le cadre du Fonds paritaire national. Les syndiqué·es qui participent à une formation CGT n'ont donc aucun de ces frais à payer. En règle générale, vous devez avancer les frais de transport qui vous sont remboursés sur place.

## **Formation CHSCT ?**

Faire assurer la formation réglementaire dans le mandat CHSCT par l'organisation syndicale et non par l'employeur ou un cabinet privé est un combat lourd d'enjeux.

N.B. : Tous les modèles de courriers référencés ci-dessus sont téléchargeables :

[www.efp-cgt.org/adherer-au-snpfp-cgt/se-former](http://www.efp-cgt.org/adherer-au-snpfp-cgt/se-former)

# Documents types

**Modèle de courrier de demande de congé de formation économique, sociale et syndicale (12 jours) à remplir et à envoyer en RAR par le salarié-e 30 jours avant le début de la formation**

---

Nom et prénom du salarié-e  
Adresse  
Code Postal et Ville  
LRAR

Madame ou Monsieur NOM Prénom  
Directeur ou Directrice  
Nom de l'entreprise ou de l'établissement  
Adresse  
Code postal et Ville

À [Lieu] ..... le [Date]

Madame ou Monsieur,

Conformément à l'article L. 2145-5 du code du travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du [date du début de la formation] ..... au [date de la fin de formation] ..... en vue de participer à une formation économique, sociale et syndicale organisée par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que conformément à l'article L 2145-6 du c. séc. soc. (version modifiée au 1/01/2018 ; ord. 2017-1718 du 20 décembre 2017, art. 1-I, 40°, JO du 21) le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

Conformément à l'article L. 2145-7 du code du travail, je vous rappelle que je dispose d'un quota de 12 jours par an.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame ou Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

# Documents types

**Modèle de courrier de demande de congé de formation économique, sociale  
et syndicale (18 jours) à remplir et à envoyer en RAR par le salarié-e  
avec responsabilités syndicales extérieures à l'entreprise  
30 jours avant le début de la formation**

---

Nom et prénom du salarié-e  
Adresse  
Code Postal et Ville  
LRAR

Madame ou Monsieur NOM Prénom  
Directeur ou Directrice  
Nom de l'entreprise ou de l'établissement  
Adresse  
Code postal et Ville

À [Lieu] ..... le [Date]

Madame ou Monsieur,

Conformément à l'article L. 2145-5 du code du travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du [date du début de la formation] ..... au [date de la fin de formation] ..... en vue de participer à une formation économique, sociale et syndicale organisée par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que conformément à l'article L 2145-6 du c. séc. soc. (version modifiée au 1/01/2018; ord. 2017-1718 du 20 décembre 2017, art. 1-I, 40°, JO du 21) le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération..

Conformément aux articles L.2145-1 (salariés appelés à exercer des fonctions syndicales) et L. 2145-7 (animateurs des stages et sessions), je vous rappelle que dans le cadre de mes responsabilités syndicales extérieures à l'entreprise (préciser la fonction syndicale .....), je dispose d'un quota supplémentaire de 6 jours, portant la durée totale à 18 jours par an.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame ou Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature du salarié.e]

## **Parcours type de formation**

- **Accueil dans le syndicat  
et sensibilisation au droit du travail**
- **Élections professionnelles :  
mode d'emploi**
- **IRP et action syndicale (DP, CE, etc.)**
- **Négociation collective :  
les fondamentaux**
- **Communication Web,  
construire et gérer un site syndical**
- **Construire le management alternatif  
au quotidien**
- **Égalité professionnelle**
- **Défenseur syndical**
- **Connaissances juridiques  
(droit public, droit privé)**
- **Direction, animation d'un syndicat  
ou d'une grosse section syndicale**

**Ne dites plus ...**

**Que fait la **CGT** ?**

**Faites-la !**



12

Vues de l'intérieur du Complexe de la confédération à Montreuil : le Patio ...



# Calendrier des formations 2018

1. 31 janvier  
au 2 février  
Communication web : construire et gérer un site  
avec Reference-Syndicale.fr
2. 8 mars  
Accueil dans le syndicat et sensibilisation  
au droit du travail
3. 9 mars  
Élections professionnelles : mode d'emploi
4. 13-14 mars  
IRP et action syndicale (DP, CE, etc.)
5. 29-30 mars  
Négociation collective : thématique 1
6. 4 au 6 avril  
Communication web : construire et gérer un site  
avec Reference-Syndicale.fr
7. 16 au 20 avril  
Animer, diriger un syndicat
8. 2 au 4 mai  
Défendre ses droits dans le public et le privé  
(juridique niveau 1)
9. 25 au 27 avril  
Construire le management alternatif au quotidien
10. 17-18 mai  
Négociation collective : thématique 2
11. 22-23 mai  
Communication web : niveau 2
12. 18 au 22 juin  
Égalité professionnelle
13. 27 au 29 juin  
Communication web : construire et gérer un site  
avec Reference-Syndicale.fr
14. 17 au 21 septembre  
Formation au mandat : Défenseur syndical
15. 4 octobre  
Accueil dans le syndicat et sensibilisation  
au droit du travail
16. 5 octobre  
Élections professionnelles : mode d'emploi
17. 10 au 12 octobre  
Communication web : construire et gérer  
un site avec Reference-Syndicale.fr
18. 18-19 octobre  
Négociation collective : thématique 3
19. 25-26 octobre  
IRP et action syndicale (DP, CE, etc.)
20. 7 au 9 novembre  
Construire le management alternatif au quotidien
21. 8-9 novembre  
Communication web : niveau 2
22. 22-23 novembre  
Négociation collective : thématique 4
23. 28 au 30 novembre  
Utiliser le Droit comme outil de l'action syndicale  
(Juridique privé niveau 2)
24. 5 au 7 décembre  
Communication web : construire  
et gérer un site avec Reference-Syndicale.fr

1. LES INDISPENSABLES
2. LES ESSENTIELS
3. POUR ALLER PLUS LOIN



Courcelle <sup>1</sup>	3 jours	UGICT	formationsyndicale@ugict.cgt.fr
Montreuil <sup>2</sup>	1 jour	SNPEFP	formationsyndicale@efp-cgt.org
Montreuil <sup>2</sup>	1 jour	SNPEFP	formationsyndicale@efp-cgt.org
Montreuil <sup>2</sup>	2 jours	SNPEFP	formationsyndicale@efp-cgt.org
Montreuil <sup>2</sup>	2 jours	SNPEFP	formationsyndicale@efp-cgt.org
Courcelle <sup>1</sup>	3 jours	UGICT	formationsyndicale@ugict.cgt.fr
Courcelle <sup>1</sup>	5 jours	FERC	ferc@cgt.fr
Courcelle <sup>1</sup>	3 jours	FERC	ferc@cgt.fr
Courcelle <sup>1</sup>	3 jours	UGICT	formationsyndicale@ugict.cgt.fr
Montreuil <sup>2</sup>	2 jours	SNPEFP	formationsyndicale@efp-cgt.org
Montreuil <sup>2</sup>	2 jours	SNPEFP	formationsyndicale@efp-cgt.org
IDF <sup>3</sup>	5 jours	UGICT	formationsyndicale@ugict.cgt.fr
Courcelle <sup>1</sup>	3 jours	UGICT	formationsyndicale@ugict.cgt.fr
Courcelle <sup>1</sup>	5 jours	FERC	ferc@cgt.fr
Montreuil <sup>2</sup>	1 jour	SNPEFP	formationsyndicale@efp-cgt.org
Montreuil <sup>2</sup>	1 jour	SNPEFP	formationsyndicale@efp-cgt.org
Courcelle <sup>1</sup>	3 jours	UGICT	formationsyndicale@ugict.cgt.fr
Montreuil <sup>2</sup>	2 jours	SNPEFP	formationsyndicale@efp-cgt.org
Montreuil <sup>2</sup>	2 jours	SNPEFP	formationsyndicale@efp-cgt.org
Courcelle <sup>1</sup>	3 jours	UGICT	formationsyndicale@ugict.cgt.fr
Montreuil <sup>2</sup>	2 jours	SNPEFP	formationsyndicale@efp-cgt.org
Montreuil <sup>2</sup>	2 jours	SNPEFP	formationsyndicale@efp-cgt.org
Courcelle <sup>1</sup>	3 jours	FERC	ferc@cgt.fr
Courcelle <sup>1</sup>	3 jours	UGICT	formationsyndicale@ugict.cgt.fr

1. Centre Benoit Frachon, 12 rue Fernand Léger 91190 Gif-sur-Yvette, 01 69 86 40 00

2. CGT Montreuil, 63 rue de Paris 93100 Montreuil, 01 55 82 76 12

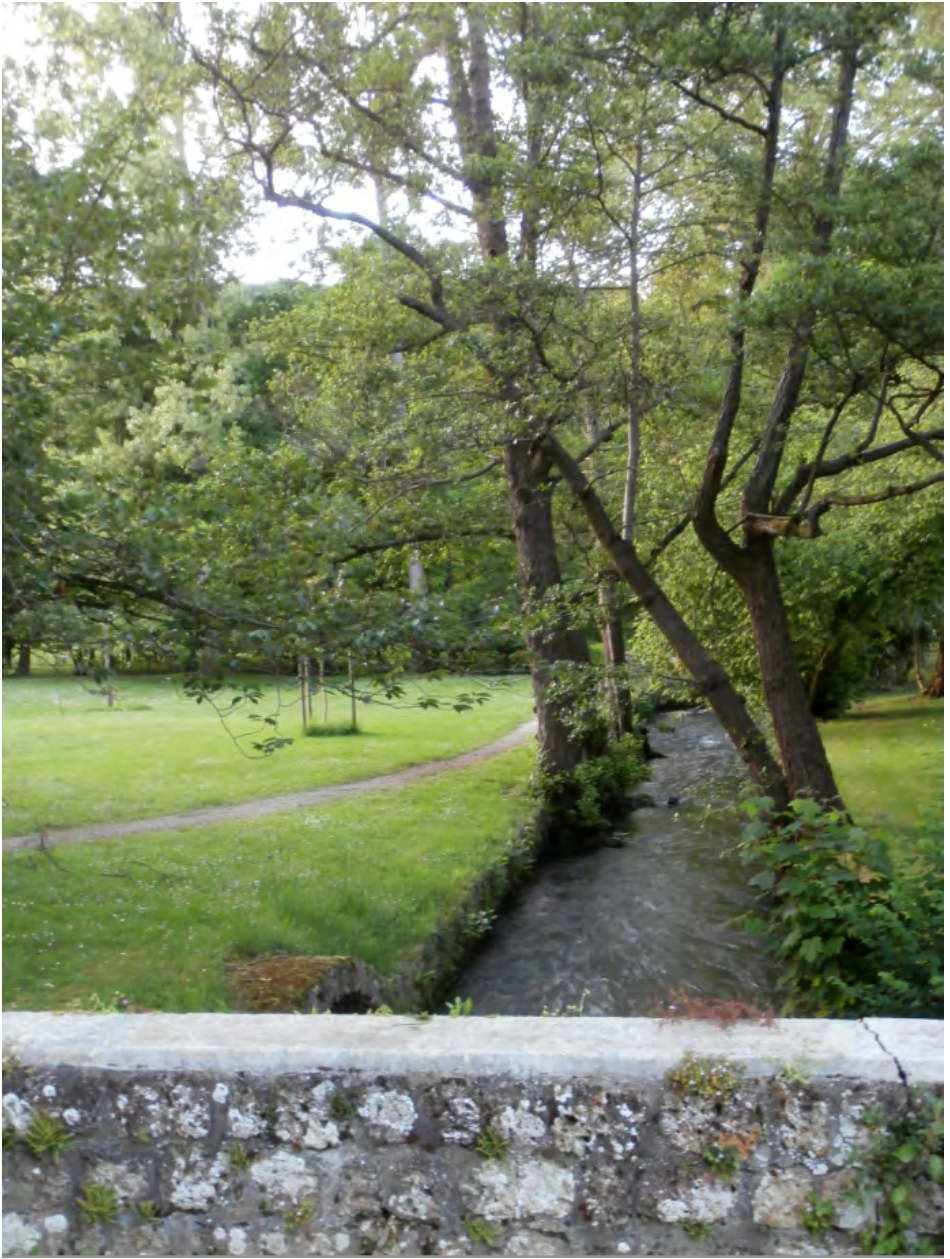
3. Institut du travail de Bourg-la-Reine, 16 bd Carnot 92340 Bourg-la-Reine



16

Le Centre Benoît Frachon à Courcelle-sur-Yvette : l'Accueil, l'Hébergement ...





18

L'Yvette dans le parc du Centre Benoît Frachon.

# Formations SNPEFP

<p><b>Accueil dans le syndicat et sensibilisation au droit du travail</b></p> <p>8 mars 4 octobre (Montreuil)</p>	<p>Publics concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Nouveaux adhérent·es, élu·es ou non.</li> </ul> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Représentation des salarié·es dans les secteurs de l'enseignement et de la formation privés.</li> <li>– Découverte des fondamentaux.</li> <li>– Les principaux outils juridiques.</li> </ul>
<p><b>Élections professionnelles mode d'emploi</b></p> <p>9 mars 5 octobre (Montreuil)</p>	<p>Publics concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Nouveaux et futurs représentant.es du personnel (IRP) ou adhérent·es.</li> </ul> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Négocier le protocole d'accord pré-électoral.</li> <li>– Organiser les élections.</li> </ul>
<p><b>IRP et Action Syndicale</b></p> <p>13 au 14 mars 25 au 26 octobre (Montreuil)</p>	<p>Publics concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Nouveaux et futurs représentant.es du personnel (IRP) ou adhérent·es.</li> </ul> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les attributions des IRP.</li> <li>– Les moyens d'action des IRP.</li> <li>– La communication des IRP.</li> <li>– La négociation collective (NAO), etc.</li> </ul>
<p><b>Négociation collective</b></p> <p>I. 29 au 30 mars II. 17 au 18 mai III. 18 au 19 octobre IV. 22 au 23 novembre (Montreuil)</p>	<p>Publics concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Nouveaux et futurs IRP ou adhérent·es.</li> <li>– 4 dates, 4 thématiques différentes.</li> </ul> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Rechercher et maîtriser les informations.</li> <li>– Négocier les accords collectifs.</li> </ul>
<p><b>Communication web : Niveau 2</b></p> <p>22 au 23 mai (Montreuil)</p>	<p>Publics concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Nouveaux et futurs représentant.es du personnel ou adhérent·es ayant suivi le stage UGICT : « Communication web : construire et gérer un site avec Reference-Syndicale.fr. »</li> </ul> <p>Objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Réalisation de son propre site établissement ou entreprise ou groupe sous WordPress.</li> </ul>

# Formations UGICT

**Formations syndicales  
organisées  
par l'UGICT- CGT  
(Union générale  
des ingénieurs, cadres  
et techniciens)**

Pour tous renseignements  
sur le calendrier,  
les contenus,  
les éventuels pré-requis,  
la prise en charge  
financière :  
téléphoner au  
01 55 82 83 40  
ou écrire à :

[formation.syndicale  
@ugict.cgt.fr](mailto:formation.syndicale@ugict.cgt.fr)

[www.ugict.cgt.fr/  
formation/calendrier](http://www.ugict.cgt.fr/formation/calendrier)

**Repères pour la bataille salariale**

(3 ou 5 jours – Centre Benoît Frachon, Courcelle)  
– (dates à venir)

**Retraites : conséquences des réformes  
intervenues depuis 1993 et perspectives**

(5 jours – Centre Benoît Frachon, Courcelle)  
– 4 au 8 juin  
– 19 au 23 octobre

**Construire le management alternatif au quotidien**

(3 ou 5 jours – Centre Benoît Frachon, Courcelle)  
– 25 au 27 avril  
– 7 au 9 novembre

**Comprendre les déterminants de l'entreprise  
et du management**

(Université Robert Schuman  
– Institut du travail – Strasbourg)  
– 14 au 19 octobre

**Égalité professionnelle**

(5 jours – Institut du Travail Bourg-la-Reine)  
– 18 au 22 juin

**Communication web : construire et gérer un site  
avec Reference-Syndicale.fr**

(3 jours – Centre Benoît Frachon, Courcelle)  
– 31 janvier au 2 février  
– 4 au 6 avril  
– 27 au 29 juin  
– 10 au 12 octobre  
– 5 au 7 septembre

# Formations FERC

<p><b>Formation d'accueil des syndiqué·es de la Région Parisienne</b></p> <p>11-12 janvier 5-6 avril 31 mai au 1<sup>er</sup> juin 22 au 23 novembre (Montreuil)</p>	<p>Publics concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Nouveaux syndiqué·es.</li><li>– Camarades sans formation syndicale préalable.</li></ul> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Découvrir physiquement la CGT.</li><li>– Se sentir chez soi à la CGT.</li><li>– Connaître sa démarche pour y prendre toute sa place.</li></ul>
<p><b>Animer, diriger un syndicat</b></p> <p>16 au 20 avril (Courcelle)</p>	<p>Publics concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Dirigeant·es et futurs dirigeant·es d'un syndicat ou d'une grosse section syndicale.</li></ul> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Renforcer le syndicalisme dans l'Éducation, la recherche et la culture en développant la qualité de vie syndicale.</li><li>– Porter un discours cohérent co-construit par tous.</li><li>– Renforcer la cohésion et la cohérence de l'organisation fédérée.</li><li>– Assurer dans de bonnes conditions son mandat.</li><li>– Porter la parole de son OS.</li><li>– Co-construire la position CGT élu·e &amp; syndicat.</li><li>– Identifier le rôle des animateur·es d'un syndicat.</li><li>– Identifier quelques techniques, outils et points d'appui pour exercer son mandat.</li><li>– Construire un dossier, l'argumenter.</li></ul>
<p><b>Défendre ses droits dans le public et le privé</b></p> <p><b>Juridique (niveau 1)</b></p> <p>2 au 4 mai (Courcelle)</p>	<p>Publics concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Agents publics titulaires et non titulaires.</li><li>– Salarié·es du secteur privé.</li></ul> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Les agents publics sont de plus en plus amenés à travailler avec des salarié·es de droit privé et sont amené·es à répondre à de plus en plus de demandes sur le droit privé et vice versa.</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Permettre aux camarades du secteur public d’appréhender le droit du travail et aux camarades du secteur privé d’appréhender le droit public.</li> <li>– Connaître nos droits, quelle que soit notre organisation.</li> <li>– Suivre et accompagner une procédure contentieuse devant la juridiction administrative.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Mettre les IRP au cœur de l’action syndicale (DP/DS)</b></p> <p style="text-align: center;">28 au 29 juin (Courcelles)</p>	<p>Publics concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Militant·es syndicaux exerçant ou devant exercer un mandat de DP et/ou de DS.</li> </ul> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Permettre un travail commun entre les élu·es des différentes OS du secteur privé.</li> <li>– Porter un discours cohérent co-construit par tous.</li> <li>– Porter par l’intermédiaire de ses élu·es son discours, ses revendications.</li> <li>– Répondre aux besoins et attentes des salarié·es de son secteur.</li> <li>– Assurer dans de bonnes conditions son mandat.</li> <li>– Porter la parole de son OS, représenter les salarié·es.</li> <li>– Co-constituer la position CGT élu·e &amp; syndicat.</li> <li>– Identifier le rôle de l’élu·e et du mandaté·e CGT.</li> <li>– Identifier quelques techniques, outils et points d’appui pour exercer son mandat.</li> <li>– Construire un dossier, une défense, l’argumenter.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Défenseur syndical (Formation au mandat)</b></p> <p style="text-align: center;">17 au 21 septembre (Courcelle)</p>	<p>Publics concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Élu·es et mandaté·es, défenseurs syndicaux, conseillers du salarié·e, responsables juridiques et conseillers prud’homaux.</li> </ul> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Avoir des camarades développant des compétences adaptées aux différentes situations juridiques. Savoir conseiller, résoudre, ou porter les dossiers juridiques en mettant en avant un souci militant.</li> </ul>



**Utiliser le Droit  
comme outil de l'action  
syndicale**

**Juridique privé  
(niveau 2)**

28 au 30 novembre  
(Courcelle)

**Publics concernés :**

- Élu·es et mandaté·es, défenseurs syndicaux,  
conseillers du salarié·e, responsables juridiques.

**Objectifs :**

- Être militant·es du droit et non des spécialistes  
(pas des juristes professionnels).
- L'action se fait d'abord dans les établissements  
par l'organisation du rapport de force.  
En cas de blocage, on peut envisager la démarche  
contentieuse à travers des échanges et une trans-  
mission de savoir.



# **La Formation**

**Un Droit,**

**Un Devoir,**

**Un Investissement,**

**au service  
des salarié.es !**

**SNPEFP-CGT**

**Ces formations sont les vôtres !  
Faites-les connaître !  
N'hésitez pas à vous inscrire !**

**SNPEFP**

[www.efp-cgt.org/adherer-au-snpfp-cgt/se-former-formation-syndicale@efp-cgt.org](http://www.efp-cgt.org/adherer-au-snpfp-cgt/se-former-formation-syndicale@efp-cgt.org)

**FERC**

<http://www.ferc-cgt.org/plan-de-formation-syndicale-2018>  
[ferc@cgt.fr](mailto:ferc@cgt.fr)

**UGICT**

[www.ugict.cgt.fr/formation/calendrier](http://www.ugict.cgt.fr/formation/calendrier)  
[formation.syndicale@ugict.cgt.fr](mailto:formation.syndicale@ugict.cgt.fr)

**CGT**

[www.formationsyndicale.cgt.fr](http://www.formationsyndicale.cgt.fr)

**Votre UL ou UD**

[www.cgt.fr/-La-CGT-pres-de-chez-vous](http://www.cgt.fr/-La-CGT-pres-de-chez-vous)  
(carte interactive UD, UL, comités régionaux)

Contact :  
sn@efp-cgt.org  
06 77 13 38 80  
<http://www.efp-cgt.org/>

